

Deux discours

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1968)**

Heft 98

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1008323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. Lausanne Domaine 98 public

Deux discours

Le président du Conseil d'Etat vaudois prononce à la journée officielle du Comptoir suisse un discours que la presse qualifie de percutant. Toutes les revendications locales, routes et canal, y figuraient; la politique gouvernementale suisse fut dénoncée du même élan : absence de courage, recul devant les vraies décisions, palliatifs au lieu de réformes. Les finances fédérales illustraient cette diatribe : pour ne pas déplaire aux privilégiés, on n'osait répartir la matière fiscale entre la Confédération et les Cantons, on se refusait à mettre fin à la sous-enchère intercantonale. M. Graber qui tenait ce tonique discours est aussi président du groupe socialiste des Chambres fédérales.

Peu après, M. Celio révélait aux banquiers suisses les intentions du gouvernement en matière fiscale et annonçait une hausse des impôts, en attendant la réforme plus complète et définitive, dont l'étude va demander du temps... (elle est en chantier depuis vingt ans).

Par avance, les propos « Comptoir suisse » contredisaient les propos « Journée des Banquiers »; M. Graber prenait à contre-pied M. Celio.

On ne peut que s'enchanter de cette divergence. Mais il serait étonnant que M. Celio ait parlé sans avoir déjà orienté le Conseil fédéral et sans avoir consulté les groupes associés à la politique gouvernementale. S'il y eut consultation, le président du groupe socialiste dut être renseigné d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet de sa compétence.

Un langage catégorique, comme fut le sien devrait alors signifier : ferme opposition socialiste, (car ce n'est pas un sujet où la base désavouera ses mandataires) au projet fédéral. Dès lors, le deuxième programme immédiat serait mort né.

Et pourtant M. Celio s'avance sur le proscenium et présente aux banquiers et, après eux, au peuple ses projets.

On mesure, une fois de plus, les équivoques de la politique fédérale. Sur les sujets difficiles, c'est-à-dire sur les sujets qui doivent être portés devant le

peuple dans des conditions impopulaires, on ne retrouve pas entre les partis gouvernementaux cet accord qui seul permettrait d'imposer des réformes. En réalité, la bourgeoisie suisse ne semble guère décidée à faire des concessions substantielles; une septième révision de l'AVS, voilà ce qu'elle dépose dans la corbeille quand on insiste; ce n'est pas négociable, mais cela ne touche à rien d'essentiel.

La réforme fiscale, elle, concerne directement la redistribution des revenus; elle est politique et non plus sociale. Sur ce terrain-là, il n'y a pas de terrain d'entente visible.

En effet, si, d'après les comptes rendus des journalistes, nous avons compris la pensée de M. Celio, il se contenterait en matière d'imposition directe de supprimer l'abattement de 10 % consenti jadis. Il ne semble pas avoir insisté devant les banquiers suisses sur la nécessité de pousser plus haut le barème, alors que l'arrêt de la progression représente, depuis plusieurs années, un cadeau appréciable, injustifié en faveur des plus gros revenus. En revanche, M. Celio, parce que la « progression à froid » améliore constamment le revenu de l'IDN (tout en épargnant les plus riches des contribuables) veut charger d'autant plus l'imposition indirecte.

Politique imbuvable.

Autre curiosité : il était question, il y a quelques mois, de faire voter le peuple sur des dispositions générales qui permettraient aux Chambres de manipuler l'impôt à leur guise; aujourd'hui, on semble vouloir attendre 1974 pour faire voter par le peuple une véritable réforme constitutionnelle. Le programme Celio serait donc un deuxième « programme immédiat ». Mais là encore, les comptes rendus, français ou allemands, ne sont pas clairs. Belle incertitude !

Plus que jamais est donc posé un problème gouvernemental. Qui peut encore gouverner ? et avec qui ? et pour quoi faire ?

A cette question, il n'y aurait qu'une réponse claire. Ou un « programme minimum » de réformes, avec participation socialiste ou l'actuelle défense des privilèges, sans les socialistes et contre eux.

Encore la maturité fédérale

Dans notre numéro de juillet, nous avons salué la sortie du nouveau règlement de maturité fédérale d'une épithète : réactionnaire. Le mot a surpris ; il a éveillé l'attention du « Journal de Genève » et de la « Gazette de Lausanne ». Si Georges Perrin pour le « Journal de Genève » se livre à une enquête sérieuse et documentée, qui est la manière de ce journaliste parlementaire, la « Gazette » titre : « Les protestataires se trompent d'adresse ». Curieux que les hommes auxquels nous nous étions référés, soit un praticien, directeur de gymnase, et le spécialiste des problèmes de coordination scolaire en Suisse, aient pu à ce point se méprendre. Mais quand on lit l'article, on découvre que le journaliste s' imagine que les « contestataires » demandent à la Confédération d'intervenir pour que l'enseignement secondaire évolue plus vite et mieux, alors qu'ils demandent, au contraire, que la Confédération ne s'en mêle pas aussi bureaucratiquement, pour que les gymnases puissent s'adapter aux situations nouvelles. L'interprétation est donc à rebours du bon sens; ce qui n'empêche pas « La Gazette » de titrer prétentieux. Qu'on nous permette brièvement, en points sèches, de rappeler de quoi il s'agit !

— il est naturel que la Confédération donne une valeur nationale au diplôme de médecin, de là il est naturel qu'elle contrôle la qualité des études médicales (ce qu'elle pourrait faire d'ailleurs en laissant aux cinq facultés suisses une plus grande autonomie); mais il est moins naturel déjà qu'elle définisse en lieu et place des Cantons universitaires les conditions d'admission en faculté de médecine; et il est peu tolérable que, par ce biais, elle réglemente l'ensemble de l'enseignement secondaire suisse ;

— son intrusion dans l'enseignement secondaire est une situation de fait : parce que la profession médicale est socialement importante et qu'un gymnase qui n'y prépare pas se décline, parce que la majorité des adolescents ne choisissent que tardivement leur métier, qu'ils se réservent donc le plus grand nombre de possibilités, dont celle de faire des études de médecine ; aussi les exigences fédérales deviennent une loi fondamentale ;

— la réglementation fédérale est de type bureaucratique. Au lieu d'être un cadre et de définir quelques conditions générales d'une instruction secondaire, elle impose expressément les choses à savoir (onze disciplines);

— l'ordonnance développe donc des effets bureaucratiques ; inefficacité, le règlement ne peut assurer la qualité de l'enseignement (peu importe le contenu, pourvu que les disciplines requises soient au programme !); rigidité, il freine, étant trop précis, l'esprit de réforme ;

— la liste des disciplines obligatoires est arbitraire : ni la philosophie, ni l'instruction civique n'y figurent ; mais elle est longue suffisamment pour entraîner la surcharge des programmes autant au niveau du collège que du gymnase ;

— la réglementation ignore et par conséquent paralyse des types nouveaux d'études déjà introduits dans les cantons (langues modernes, c'est-à-dire enseignement de trois langues vivantes ; mathématiques spéciales, c'est-à-dire latin et mathématiques poussées jusqu'au niveau scientifique).

(suite page 4)

Bi-mensuel romand
N° 98 26 septembre 1968 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
Christian Ogay

Le N° 99 sortira de presse le jeudi 10 octobre 1968